

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
L'ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS,
LE 12 JUIN 2013 A 18 h 30, AU CHATEAU D'ECHALLENS**

Présences :

Conseil intercommunal

Présidence	Dind	Philippe	Essertines s/Yverdon
	Grand	Christophe	Assens
	Auberson	Patricia	Bercher
	Sonzogni	Thierry	Bettens
	Létra	Cyril	Bioley-Orjulaz
	Delpierre	Carine	Bottens
	Mégroz	Catherine	Boulens
	Zwahlen	Janine	Bournens
	Berset	Sandra	Boussens
	Sandoz	Serge	Cheseaux s/Lausanne
	Magenat	Olivier	Dailens
	Eggenberger	Sven	Fey
	Vulliamy	Laurent	Goumoens
	Schertenleib	Lyvia	Jorat-Menthue
	Favre	Chantal	Jouxens-Mézery
	Fatton	Patrick	Lussery-Villars
	Chevallay	Frédéric	Mex
	Gillard-Arnold	Véronique	Montanaire
	Chuard	Sandrine	Montilliez
	Chamot	Jean-Daniel	Morrens
	Siegenthaler	Sébastien	Ogens
	Ravera	Laure	Oppens
	Brandt	Nicolas	Pailly
	Hautier	Isabelle	Penthalaz
	Emery	Albert	Penthaz
	Chabrier	Raymonde	Penthéréaz
	Carrard	Marinette	Poliez-Pittet
	Canu	Christine	Romanel s/Lausanne
	Laurent Zeller	Véronique	Rueyres
	Bottlang Pittet	Jacqueline	Villars-le-Terroir
	Russo	Philippe	Vuarrens
	Gruaz	Michel	Vufflens-la-Ville
Excusés	Bally	Christiane	Bretigny s/Morrens
	Fluckiger	Philippe	Cugy
	Nicolier	Yvan	Echallens
	Isaaz	Annelise	Etagnières
	Heysé	Patrick	Oulens s/Echallens
	Gilliéron	Alain	Prilly
	Dafflon	Dominique	St-Barthélémy
Absents	Vacant		Froideville
	Amaudruz	Michel	Le Mont s/Lausanne
	Gozel	Christian	Sullens

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Commune</u>
Eggenberger	Sven	Fey
Vulliamy	Laurent	Goumoens
Gillard Arnold	Véronique	Montanaire
Brandt	Nicolas	Pailly
Hautier	Isabelle	Penthalaz

Excusés pour cette séance, les délégués des communes de Cugy et de Prilly n'ont pas été assermentés.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 19.12.2012

Ce document ne suscite ni remarque ni question.

VOTE : le procès verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE du 19.12.2012 est adopté tel quel, par mains levées, à l'unanimité.

4. Correspondance

Aucune correspondance à signaler.

5. Communications du Bureau

La prochaine assemblée se tiendra le mercredi 4 décembre 2013 à 18 h 30. Le lieu est encore à définir.

6. Communications du Comité de direction

La parole est à M. W. BLUM, président du Comité de direction. Il lit son rapport :

« Ceux parmi vous qui ont lu le rapport d'activité de l'ARASPE qui sera mis en discussion au point 7 de l'ordre du jour ont pu mesurer le volume et la complexité de la tâche de nos collaborateurs, que ce soit ceux des AAS ou ceux du CSR.

En effet, ces derniers se voient quotidiennement confrontés à une forêt de lois et règlements et à une multitude d'institutions qui interviennent dans l'aide sociale vaudoise. Sans être exhaustive, la liste est impressionnante :

Aide individuelle au logement, allocation pour mineurs handicapés, allocation perte de gain maternité, allocation perte de gain militaire, recouvrement sur pensions alimentaires, loi sur l'action sociale vaudoise, loi sur le financement de l'aide sociale vaudoise, aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale, octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement, PC familles et rente-pont, LAMAL, bourse d'études, curatelles et tutelles, l'OVAM, CCAVS, etc..

Il est pratiquement impossible que dans les nombreuses AAS des dix RAS, on interprète et applique la multitude de lois et règlements de la même manière. Pour la CCAVS notamment, il est nécessaire que les dossiers qui parviennent des différentes AAS soient tous de même qualité. Cela garantit aussi une égalité de traitement de tous les demandeurs de prestations.

Afin de coordonner et d'harmoniser le travail des RAS, on a institué, en 2005, le conseil des Régions d'action sociale. Il se compose des présidents des RAS. Les directeurs participent avec voix consultative. Il se réunit en principe quatre fois l'an. Son bureau a siégé cinq fois en 2012. La conférence des directeurs quant à elle se réunit tous les mois. Toutes les deux semaines a lieu aussi la réunion du service de prévoyance et d'aide sociale avec les directeurs des RAS. Elles sont présidées par le chef du département M. P.-Y. Maillard. Ce dernier préside aussi la Comité de coordination et de contrôle qui se rencontre deux fois par an. On voit, le président du gouvernement vaudois s'implique fortement dans l'action sociale.

Le Conseil de politique sociale est la courroie de transmission du CdR RAS. Il est composé de trois représentants des communes et de trois du Conseil d'Etat. La présidence est assumée par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux. Les communes reçoivent régulièrement CPS info qui informe sur le travail de cette institution. Vérifie la conformité de la facture sociale.

L'introduction des PCFAM et des Rente-pont a occasionné du travail et des coûts supplémentaires aux AAS. Le montant était estimé à 820,000 frs, à première vue à charge des communes. Le service des Assurances et de

l'hébergement offrait un remboursement de 590,000 frs seulement. Au CPS la question fut reprise et finalement le remboursement porté à 750,000 frs. Pour nous, communes, cela représente un allègement considérable.

Le budget et les comptes 2012 ont vu monter la participation communale de 25 à 30 centimes. Cette augmentation est justifiée par l'octroi d'un mandat d'optimisation confié à un chef de projet, M. Mathieu Capcarrère.

Ce mandat d'optimisation a conduit à un rapport de phase initiale provisoire.

- *Objectifs : Redéfinir le champ des compétences. Préciser le flux des informations et les processus d'action.*
- *Revoir le financement : 85 % par les communes, 10 % par la CCAVS et 5 % par le SASH. Elle est établie à partir d'une base ancienne indexée sur l'inflation sans lien direct avec la réalité actuelle du terrain. Il est admis par toutes les parties que le financement global des agences doit être remis à plat afin d'assurer une juste répartition des charges entre le canton, les communes et la CCAVS, établie sur des bases objectives, simples et comprises de tous.*
- *En ce qui concerne la communication : Déficit de structure. Il semble que la transmission (demandes de prestations, révision, contrôle) diffère d'une RAS à l'autre. L'utilisation des formulaires standards diffère. L'accès aux informations et aux documents depuis les agences est réalisé à des degrés divers.*
- *Il y a notamment le sentiment que ce qui est fait en agence est entièrement refait à l'OVAM et n'apporte donc pas de plus-value.*
- *Faciliter l'accès aux données des contrôles des habitants. Se base sur des listings en partie papier, en partie électronique, mais quasiment dans tous les cas à traiter manuellement.*

Nous attendons de ce mandat d'optimisation une amélioration de l'efficacité des services. Ceci dans l'intérêt des communes, du canton, des prestataires et des bénéficiaires de l'aide sociale vaudoise.

M. W. BLUM rappelle ensuite que lors de la précédente assemblée, il avait été demandé de procéder à un recensement des pratiques communales suite à l'entrée en vigueur de la taxe au sac pour les déchets non recyclables. Une enquête a été diligentée auprès des communes membres de l'ARASPE et le relevé de l'ensemble des réponses leur a ensuite été transmis. Aucune synthèse n'est possible du fait qu'il y a autant de pratiques différentes que de réponses reçues.

La discussion est ouverte ; il n'y a pas de question ; la discussion est close.

7. Rapport d'activité 2012 CSR et AAS

Le directeur, M. M. HOFFMAN, demande la parole. Il dit que ce rapport d'activité, dont chacun a reçu un exemplaire, se veut assez exhaustif et qu'il ne lui apparaît pas nécessaire d'y ajouter d'autres précisions. Il est bien entendu à disposition pour toute question au sujet de ce rapport qui, après adoption par l'assemblée, sera publié sur le site internet de l'ARASPE.

La discussion est ouverte ; la parole n'est pas demandée. M. le Président propose de passer au vote.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée adopte le rapport d'activité 2012 de l'ARASPE.

8. Comptes 2012

M. P. DIND ouvre la discussion chapitre par chapitre. Il n'y a pas de question.

Il passe ensuite la parole à M. J.-D. CHAMOT de Morrens pour la lecture du rapport de la Commission de gestion. (Document joint au présent PV)

La discussion est ouverte sur le rapport de la commission.

M. M. HOFFMAN intervient au sujet de la remarque formulée en page 16 du rapport de l'organe de révision, Hervest Fiduciaire SA. Il indique que ces 700 frs de salaire brut annuel versés en trop en 2012 sont dus à des annuités pleines accordées à deux personnes qui avaient été engagées en cours d'année 2011. Cette erreur relevée par l'auditeur peut s'expliquer par la complexité et la lourdeur du travail technique qui doit être absorbé chaque année entre décembre et janvier. Il rappelle que son adjointe de direction, Mme M. di Federico est responsable de la comptabilité de l'association, y compris la gestion financière. Afin de la soulager quelque peu, la résolution a été prise de doubler à l'avenir la capacité de travail sur la période de fin et de début d'année civile.

En réponse à la question posée par la commission de gestion, le directeur indique qu'il a été décidé de ne pas récupérer les 700 frs versés en trop. Les deux personnes concernées ont été informées du fait qu'elles sont au bénéfice d'une erreur de calcul de la part de l'employeur.

M. J.-D. CHAMOT fait valoir que cela ne lui semble pas équitable vis-à-vis des autres collaborateurs et que lui-même et ses collègues commissaires auraient trouvé approprié de faire une correction en 2013 ou en 2014.

M. M. HOFFMAN se réfère au dépassement d'environ 244,000 frs des dépenses de fonctionnement par rapport au budget. Il rappelle que le budget est construit en septembre pour l'année suivante. Le volume de travail est directement proportionnel au nombre de dossiers et il n'est guère possible de savoir combien de personnes auront besoin de l'aide sociale et combien pourront en sortir. Il illustre cette réalité en disant que le SPAS avait estimé pour ce début d'année une moyenne de 632 dossiers RI alors que depuis janvier 2013 nous sommes beaucoup plus proches de 800.

M. W. BLUM revient sur la question du financement du CdRAS. Il rappelle que dans son rapport il a essayé de donner un aperçu de l'activité de ce Conseil. Compte tenu des remarques formulées dans le rapport de la commission de gestion, il lui semble utile d'apporter un complément d'information. Selon les statuts du CdRAS :

Art. 4 But

Le but de l'Association est de :

- *représenter les Associations des régions d'action sociale du Canton de Vaud et par- là l'ensemble des communes vaudoises dans les questions sociales;*
- *déterminer les prises de positions communes notamment sur les évolutions de la politique sociale dans le Canton de Vaud ;*
- *coordonner le rôle et les actions des régions d'action sociale du Canton de Vaud ;*
- *mettre en œuvre les actions utiles et nécessaires aux régions d'action sociale du Canton de Vaud dans leurs activités, leur présidence et leur direction ;*
- *assurer toutes les relations liées à la réalisation des buts du C RAS VD.*

L'Association n'a pas de but économique. Elle n'est liée à aucun mouvement politique, ni à aucune confession.

Art. 9 Organes

Les organes de l'Association sont :

- a. *le Conseil ;*
- b. *le Bureau ;*
- c. *l'organe de contrôle des comptes ;*
- d. *la Conférence des directeurs.*

Art. 18 Composition et fonction

¹ *L'organe de contrôle est nommé par le Conseil pour une durée d'un an. Il est rééligible. Il se compose de deux membres du C RAS VD et d'un suppléant, à l'exclusion des membres du Bureau.*

² *L'organe de contrôle vérifie, à la fin de chaque exercice annuel, le bilan et les comptes établis par le Bureau. Il exprime un préavis à l'intention du Conseil.*

³ *L'organe de contrôle peut demander toutes pièces justificatives au Bureau. S'il l'estime nécessaire, il peut solliciter la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil.*

M. W. BLUM ajoute que depuis 18 mois qu'il participe au CdRAS, il a pu se rendre compte du travail visible et invisible qui y est fait. Lors d'un entretien qu'il a eu avec le président du CdRAS, M. J.-M. Clerc d'Ollon, il lui a été confirmé que les salaires n'ont pas été augmentés depuis 2005. En 2012, le Conseil s'est réuni à 4 reprises et le Bureau a siégé 5 fois. La conférence des directeurs a lieu une fois par mois. Ceci implique une somme de travail administratif (un procès-verbal peut demander plus de huit heures de travail par exemple). De son point de vue, les coûts engendrés par le fonctionnement du CdRAS sont justifiés. A cet égard, il précise que vendredi dernier, le 7.06.2013, les comptes 2012 ont été approuvés à l'unanimité.

Il dit encore qu'il est favorable au 5 cts supplémentaires demandés aux communes pour le financement du mandat d'optimisation confié à M. Caprarrère. « L'AVASAD coûte cher ; il vaut la peine de trouver des économies pour les communes : PC familles, rentes pont, le canton doit mieux participer ».

M. J.-D. CHAMOT dit qu'il a le sentiment que d'une simple mission initiale de coordination entre les présidents des comités directeurs on en est arrivé à un immense bateau. A titre personnel il aurait préféré que ces 30 cts aillent en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale.

Mme M. GAY VALLOTTON ajoute qu'ensuite des discussions intervenues lors de l'assemblée du Conseil intercommunal du 19.12.2013, le comité de direction a pris la décision de porter à l'ordre du jour de chacune de ses séances un point sur le CdRAS. Ces informations régulières seront répercutées par le biais du rapport de gestion du comité directeur de l'ARASPE. Le Conseil intercommunal se verra ainsi mieux informé sur ce point qui l'interpelle tout particulièrement.

La parole n'est plus demandée. M. P. DIND clôt la discussion et met au vote l'adoption des comptes 2012.

VOTE : par mains levées, l'assemblée accepte les comptes 2012 de l'ARASPE à une nette majorité avec deux oppositions et quatre abstentions,

9. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)

Le Bureau n'a rien reçu, et la parole n'est pas demandée.

10. Questions et divers

10.1 Communications de la direction

Le directeur, M. M. HOFFMAN, présente, en respectant l'anonymat des personnes concernées, deux cas concrets de situations qui ont connu une évolution favorable. Ces deux cas illustrent bien la problématique récurrente qu'est le logement des personnes en difficulté. Ils mettent aussi en valeur le travail en réseau. Le directeur conclut sa présentation en disant que « les assistants sociaux cheminent avec la conviction que ces parcours parfois difficiles vont passer vers un meilleur avenir ».

M. P. DIND, au nom du Conseil intercommunal exprime de vifs remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'ARASPE pour le travail qui se fait.

Il fait part de ses regrets de n'avoir pas salué la présence de Mme la préfète A.-M. Freiss, ainsi que celle de la presse en début de séance, oubli dont il espère qu'il ne lui sera pas tenu rigueur.

M. W. BLUM informe les personnes présentes que la Commune d'Echallens offre un vin d'honneur et invite chacune et chacun à se rendre au caveau.

M. P. DIND remercie les autorités d'Echallens et lève la séance à 19 h 40.

Le Président du Conseil intercommunal :

Philippe Dind

la Secrétaire :

Martine Seiler

Annexe :

- Rapport de la commission de gestion.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE L'ARASPE

Comptes 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion composée de

Mme Sandrine Chuard	pour la commune de Montilliez
Mme Laure Ravera	pour la commune d'Oppens
M. Patrick Heysé	pour la commune d'Oulens
M. Sébastien Siegenthaler	pour la commune d'Ogens
M. Jean-Daniel Chamot	pour la commune de Morrens

s'est réunie le 21 mai 2013 dans les locaux du CSR de Prilly en présence de Monsieur Hoffmann directeur du CSR, de Madame Di Federico, adjointe en charge des finances et ressources humaines, de M. Blum, président du comité de direction et de M. Dind, président de l'Assemblée générale.

La Commission a parcouru l'ensemble des comptes de l'exercice 2012, chapitre par chapitre, avec M. Blum. Monsieur Hoffmann et Madame Di Federico ont apporté toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du compte de bilan et des différents revenus et charges du compte d'exploitation. Ils ont répondu à toutes les questions posées, ceci à l'entière satisfaction des membres de la Commission.

La Société Hervest Fiduciaire SA, organe officiel de révision a attesté de la bonne tenue et de l'exactitude des comptes dans son rapport du 26 mars 2013. Ce dernier formule, en page 16, une remarque relative à une erreur dans la gestion des salaires lors du calcul des annuités pour deux employés, qui se répercute par un total de salaire brut annuel trop élevé d'environ Fr. 700.-. Ce point n'a malheureusement pas été abordé lors de la réunion du 21 mai 2013. Néanmoins, la Commission demande à la Direction si cette erreur a été corrigée en 2013, et, si ce n'est pas encore le cas, qu'elle le soit dans le courant de cette année ou en 2014. La fiduciaire relève encore qu'il serait judicieux que l'ARASPE mette en place un système de double contrôle. A ce sujet, Monsieur Hoffmann, envisage mettre en place un contrôle complémentaire.

Un autre point a interpellé la Commission de gestion, à savoir notre contribution aux coûts de fonctionnement du Conseil des Régions d'action sociale du Canton de Vaud. Cette contribution qui était de Fr. 5'256.35 selon les comptes de l'exercice 2009 (probablement Fr. 0.15 par habitant) s'est élevée à Fr. 12'372.75 en 2011 et à Fr. 16'278.25 en 2012, soit Fr. 0.25 par habitant. Cette contribution augmentera encore de 20% puisque le budget 2013 prévoit une redevance de Fr. 0.30 par habitant.

Nous ne connaissons que très succinctement le fonctionnement de ce Conseil ainsi que le cahier des charges du secrétariat et de la présidence. Nous savons qu'il réunit à 4-5 reprises par année les Présidents des CODIR des 12 régions ainsi que les Directeurs des CSR qui participent à titre consultatif. Nous nous sommes étonnés que certaines charges (mandat de formation, indemnités des représentants politiques, indemnités CPS et au président CdD) soient à la charge des communes par le biais des comptes de ce Conseil. La politique de rémunération des différents intervenants est floue.

Dès lors, notre Commission demande que le Comité directeur de l'ARASPE renseigne très précisément le Conseil intercommunal quant au fonctionnement, au cahier des charges du secrétariat et de la présidence, à la politique de rémunération des différents intervenants du Conseil des Régions. Si nécessaire, au vu du rapport qui nous sera présenté par le Comité directeur, il serait souhaitable qu'il intervienne dans un deuxième temps pour exiger une réorganisation et une réduction des dépenses de cet organisme.

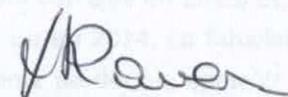
Finalement, en regard du budget de l'année 2012, nous relevons un dépassement de l'ordre de Fr. 244'000.- des charges liées au revenu d'insertion. Ce fait résulte du nombre de dossiers à gérer toujours plus conséquent, donc d'une augmentation de l'effectif du personnel et, en conséquence, des charges salariales. En ce qui concerne les AAS, les budgets ont été bien respectés. Un léger dépassement pour l'agence d'Echallens relève essentiellement du poste « Traitement du personnel fixe ». Quant à l'agence de Prilly, les dépenses sont inférieures d'environ Fr. 71'000.- à celles portées au budget, différence justifiée par des charges salariales inférieures et par le report de 2012 à 2013 des charges liées au déménagement.

En conclusion, la commission de gestion relève la qualité du travail de la direction du CSR et remercie chacune et chacun de ses membres ainsi que le personnel pour son dévouement aux usagers/bénéficiaires du CSR de notre région.

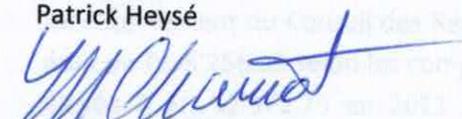
Sur la base de ce qui précède, la commission propose à l'Assemblée générale de l'ARASPE d'adopter les comptes 2012 tels que présentés.

Prilly, le 21 mai 2013


Sandrine Chuard


Laure Ravera

Patrick Heysé


Jean-Daniel Chamot


Sébastien Siegenthaler